

Formation SSCT + de 300 Sicoge

Les membres du comité social et économique, la santé et sécurité et les conditions de travail sont des missions à part entière et essentielles, comme auparavant celles des membres de CHSCT. **Sicoge vous propose la formation SSCT 300 et plus pour les élus CSE** de votre entreprise si elle emploie 300 salariés et plus.

Il est fortement recommandé de suivre cette formation SSCT initiale de cinq jours, dès que possible après votre élection au CSE. L'équipe de Sicoge vous préparera à votre nouveau rôle et vous donnera les clés indispensables à l'exercice de votre mandat.

Sicoge est agréé par la Direccte pour la formation des membres de CSE en SSCT. L'organisme de formation est également référencé au Datadock.

Si votre entreprise compte moins de 300 salariés, consultez le programme de **la formation SSCT moins de 300 salariés.**

Une formation SSCT pour agir en tant qu'élu au CSE



Photo : Unsplash

A l'issue de ces cinq jours de formation initiale à la santé, sécurité et aux conditions de travail dans une entreprise de 300 salariés et plus, vous maîtriserez votre rôle en santé sécurité au sein du CSE et de votre entreprise, et vous aurez atteint les objectifs suivants :

- connaître le contexte juridique actuel, après les ordonnances Macron
- pratiquer les entretiens en tant qu' élu du personnel (dans le cadre d'enquêtes ou de visite par exemple)
- appliquer une méthodologie adaptée dans le cadre de l'observation d'un lieu de travail
- se documenter sur les connaissances utilisées en prévention

A l'issue de la formation SSCT 300 et plus, le formateur vous propose de faire un bilan de la session, un point sur les actions à mettre en œuvre au retour dans votre entreprise et d'élaborer un sondage des salariés.

Une approche pratique de la santé-sécurité au travail

Votre formation avec Sicoge sera préparée en amont par votre formateur, qui aura pris connaissance et préparé la session en fonction des éléments que vous lui aurez fournis sur votre contexte d'entreprise, sur vos attentes et votre niveau de connaissances.

A partir des éléments théoriques apportés par votre intervenant, la formation s'animaera autour d'échanges d'expériences entre les participants.

Pour chaque élément théorique vu, le formateur de Sicoge vous propose un exercice, une mise en débat, une mise en situation ou une application concrète par un travail de groupe par exemple. Il pourra s'appuyer sur vos propres documents, comme le DUERP, document unique, le programme prévisionnel ou encore le règlement intérieur du CSE.

Notez qu'en formation intra-entreprise, c'est-à-dire uniquement entre les membres de votre CSE, la mise en pratique d'une enquête ou d'une visite se fait en conditions réelles avec des salariés de votre structure.

Des formateurs expérimentés pour vous accompagner dans votre mission

L'animation de la formation SSCT 300 et plus est réalisée par un binôme de **deux formateurs confirmés** intervenant successivement, l'un sur le thème de la prévention des risques professionnels, l'autre sur les aspects juridiques.

Sur le thème de la prévention, vous serez en présence de l'une des personnes suivantes :

Laure Gaertner. Consultante et experte en santé au travail depuis plus de 10 ans. Elle est par ailleurs spécialiste de formations en sociologie du travail et des organisations, en sociologie économique et en sociologie des professions.

Jean-Pierre Renouard. Sa formation technique dans le BTP, en ergonomie et sa collaboration avec l'Anact (agence nationale d'amélioration des conditions de travail) lui ont permis de devenir un spécialiste, désormais formateur à l'INRS, auprès des contrôleurs des CRAM (caisses régionales d'assurance maladie), des inspecteurs du travail et dans le cadre de stages de formation d'animateurs PRAP. Il est formateur depuis 1985.

Myriam Liaouraci est consultante dans le domaine de Qualité-sécurité-environnement (QSE), formatrice hygiène et sécurité en entreprise (HSE) et intervenante en prévention des risques professionnels (IPRP) depuis plus de 15 ans.

Sur le plan juridique, les intervenants seront :

Jacques Arnould est formateur depuis 1978. Juriste de formation, il est spécialisé dans l'audit et les expertises en santé, sécurité et conditions de travail.

Gérard Legendre, consultant et formateur depuis 1985 auprès de l'ensemble des élus du personnel (CHSCT, CE, CCE, DP) en droit et analyse financière ;



Mathieu Besson, formateur

Sicoge.

Mathieu Besson, consultant et formateur depuis 2001 auprès des élus du CE, de la DUP, les délégués du personnel et les membres de CHSCT sur les thèmes économique et juridique.

Lieux de formation

En inter-entreprises, cette formation se déroule dans nos locaux, à Paris.

Nos formateurs peuvent également se déplacer directement dans votre région, partout en France, pour vous former en intra-entreprise. Contactez-nous pour en savoir plus.